

HEYER René, *Pourquoi la déontologie*, Presses
Universitaires de Strasbourg, Essais, 2020, 165 p.

Jean-Paul Resweber



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/leportique/3813>

DOI : [10.4000/leportique.3813](https://doi.org/10.4000/leportique.3813)

ISSN : 1777-5280

Éditeur

Association "Les Amis du Portique"

Édition imprimée

Date de publication : 10 janvier 2021

Pagination : 263-268

ISBN : 978-2-916332-48-2

ISSN : 1283-8594

Référence électronique

Jean-Paul Resweber, « HEYER René, *Pourquoi la déontologie*, Presses Universitaires de Strasbourg, Essais, 2020, 165 p. », *Le Portique* [En ligne], 45-46 | 2021, document 15, mis en ligne le 10 mars 2021, consulté le 26 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/leportique/3813> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/leportique.3813>

Ce document a été généré automatiquement le 26 mars 2021.

Tous droits réservés

HEYER René, *Pourquoi la déontologie*, Presses Universitaires de Strasbourg, Essais, 2020, 165 p.

Jean-Paul Resweber

- 1 L'auteur de ce livre se propose de démontrer que la déontologie est un processus que l'on a trop longtemps réifié en l'assimilant à un éventail de codes de métiers, alors qu'elle est un ensemble de règles de vie qui, fondées notamment sur la loi naturelle, expriment les droits et les devoirs que nous avons les uns envers les autres. La 1^{ère} partie du volume, intitulée *Montée de la déontologie* explore précisément ces données qui s'inscrivent dans un juste milieu oublié entre les deux appellations interchangeables de la morale et de l'éthique. R. Heyer s'emploie à inventer, au double sens du terme, la déontologie et à en faire la généalogie d'abord à partir de la question du secret professionnel qu'il analyse comme une règle qui, échappant au pouvoir politique, est néanmoins garantie par lui au nom des libertés individuelles. Or, ce secret est en quelque sorte l'analyseur d'un autre « secret » négligé que l'auteur s'emploie à extraire des sables de l'oubli et qui se loge dans l'écart signifiant attesté par l'usage commun des deux termes précédents. Peu importe que l'un et l'autre soient tour à tour interprétés de manière univoque ou équivoque, toujours est-il qu'ils se situent dans une relation d'analogie avec la déontologie qui se trouve tantôt refoulée parce qu'ils l'intègrent, tantôt dénaturée, parce qu'ils la relèguent à la marge en la réduisant à un code de bonne conduite professionnel. La déontologie se situe, entre l'activité entreprise et les choix personnels, « comme une morale seconde, une morale en retrait de la morale ou en attente d'elle » (p. 30). Et, une fois levé ce double secret, éthique et/ou morale apparaissent « en quelque façon secondarisées en notre temps, passent à l'arrière-plan du questionnement et se présentent désormais comme étant les cadres du développement de la déontologie » (75).
- 2 L'auteur voit justement en Descartes, le philosophe des règles de la morale par provision, l'un des premiers théoriciens de l'«invention» de la déontologie, en soulignant très justement que, dans le *Discours*, la logique de la science et celle de

l'action se règlent l'une sur l'autre, puisque, aux quatre règles de méthode, correspondent les trois ou quatre maximes qui sont les règles de la morale. Dans le 3^e chapitre, c'est à la lumière de Pascal et de Kant que R. Heyer poursuit et affine son analyse. Il montre à juste titre que chacun de ces deux auteurs, à côté d'une morale de la limite, celle qui fait chez le premier référence au tranchant de la parole des écritures et celle qui chez le second se fonde sur l'impératif catégorique, il existe une autre « morale » qui ne contredise en rien la première : une morale « esthétique » faisant appel à la sensibilité et pointant un style de vie, celui de l'honnête homme que préconise Pascal ou celui d'une éthique du respect auquel Kant ouvre la porte dans ses maximes et, pourrait-on ajouter, qu'il développe dans son *Anthropologie*, en parlant notamment du tact logique. L'auteur découvre chez Hobbes un schéma d'analyse analogue. Contrairement à une interprétation reçue, la morale n'est pas fondée chez le philosophe du *Léviathan* sur le pouvoir discrétionnaire de l'État, auquel les sujets font allégeance de servitude volontaire. La fiction du monstre tyrannique n'a pas pour but de garantir un ordre positif absolu entre les humains, mais à formuler l'interdit fondateur qui met fin à l'état de guerre, source de conflits interminables entre les hommes. Comme le précise Hobbes, il s'agit de déléguer par *transfert* au dieu mortel (notons au passage que le premier usage du terme « *transfert* » est politique) un pouvoir tel qu'il puisse garantir une capacité d'agir dans un milieu public favorable au respect des libertés. Ainsi, en retour de ce renoncement, l'État s'interdit de mettre en péril la sécurité qui fonde le vivre ensemble. Chacun peut alors bénéficier du pouvoir réel d'une liberté dont l'usage est garanti par la loi morale.

- 3 Les chapitres 4 *Droit et nature* et 5 *Les mots de la conduite* prolongent les réflexions précédentes et mettent en perspective le cadre éthique et moral des motivations de l'agir humain qui constituent le motif de la déontologie : l'agréable, l'utile et l'honnête, ainsi que les règles d'agir qui procèdent d'un consensus. Il convient de chercher la raison du politique dans la fiction d'un État, témoignant du respect d'une loi qui, fondant les droits naturels, « est censée leur indiquer un devoir-être, une façon de se tenir à la hauteur de leur humanité » (p. 71). R. Heyer met à profit une juste lecture de Hobbes qui fonde la morale sur « un partage de la raison comme « loi des droits ». Le pouvoir politique quant à lui institue un ordre généré par la loi qui préserve la vie des citoyens et légitime les droits qui les protègent. Ainsi, la règle de l'action qui est positive chez Descartes, puisqu'elle procède de la nécessité d'agir en maintenant le cap de l'orientation décidée, se trouve formulée chez Hobbes de façon négative, puisqu'elle exprime « la nécessité d'agir en quittant les fantasmes d'agression » (p. 75). Le chapitre 5 *Les mots de la conduite* inverse la perspective du chapitre précédent pour questionner, du point de vue de la montée de la déontologie, les fluctuations du « lexique gréco-latin de l'éthique et de la morale » (p. 89) et constater que « son instabilité fait symptôme par rapport à la déontologie » (p. 89).
- 4 La deuxième partie de l'ouvrage « *La situation de la déontologie* » s'emploie à examiner le champ de la déontologie. Constatons-le : nous assistons, il est vrai, aujourd'hui à un affranchissement ou à une autonomisation des grands secteurs politique, économique, scientifique et artistique de l'activité humaine. Ce qui a pour effet de redéfinir le champ d'une déontologie élargie qui, « [ne se limitant pas] à encadrer tel ou tel exercice professionnel » (p. 101), redistribue les enjeux et les règles d'une action humaine orientée vers le juste et le bien en faisant notamment appel aux notions de contrat et de consensus (chap. VI). Ainsi, la déontologie professionnelle témoigne-t-elle elle-même du jeu d'une double référence : l'une axée sur les devoirs des professionnels et

l'autre sur des devoirs résultant de valeurs quasi-universelles. Elle se présente, en conséquence, comme une morale sectorielle dont les valeurs peuvent entrer en conflit avec celles « de la morale commune ».

- 5 L'auteur conduit son argumentation en se référant aux pratiques médicales actuelles, ainsi qu'à la déontologie afférente qui, respectueuse des multiples enjeux relatifs à la santé individuelle et publique, définit les « principes organisateurs de l'activité humaine ». Puis, prenant acte du modèle bifide qui commande l'implication professionnelle : celui du dispositif mis en place et celui des dispositions personnelles du sujet, il conclut que le professionnel est amené à « supporter un idéal » (p. 119) qui se présente comme « un point de fuite » de son activité. Ce qui l'amène à illustrer abondamment par de nombreux exemples tirés de l'activité médicale et artistique la difficulté de « remplir » concrètement cette visée idéale érigée en repère et à recentrer la réflexion de l'action sur l'agent qui l'entreprend (IX *En forgeant*).
- 6 À la faveur de ce retour sur l'agent, l'activité professionnelle prend une tout autre dimension : elle devient une œuvre tout en étant un travail. Ce qui signifie que la déontologie qui vise quelque chose d'essentiel garantit la dimension esthétique et collégiale de l'activité et forme une sorte de rempart contre l'absorption de celle-ci dans les intérêts économiques ou dans l'organisation étatique. Dans le dernier chapitre *Face au mal*, R. Heyer, analysant le cas Eichmann à la lumière de la critique de Hannah Arendt, élargit le débat en montrant que la déontologie qui encadre la vie de travail « n'est jamais loin des préoccupations de ce qu'on peut appeler un humanisme politique » (p. 145). Car l'objectif avoué du travail, dès lors qu'il est coupé du dessein de l'œuvre qu'il est supposé poursuivre, se transforme en une exécution méthodique de tâches cloisonnées et hétérogènes qui banalisent le mal en déniaient la fin mortifère dont il s'est apparemment départi. Ainsi, la déontologie qui impose une limite à la progression et à l'invasion d'un mal d'autant plus pernicieux qu'il est relativisé nous préserve-t-elle d'opposer massivement la morale à la politique des dérives du cynisme et de la victimisation.
- 7 Dans ce livre, René Heyer développe une thèse qui va à rebours des injonctions de la morale et des préconisations de l'éthique, même si, me semble-t-il, les distinctions reçues qu'il explicite entre morale et éthique peuvent être falsifiées. Il met en perspective l'épistémè d'une déontologie élargie qui ne se réduit pas à la codification juridique de l'activité professionnelle. Il s'appuie, d'abord, sur l'indécision sémantique du lexique qui fait symptôme dans la déontologie, mais aussi sur la double logique dont témoignent les énoncés de la déontologie : à la fois particulière, car ciblant l'exercice singulier du métier et, plus générale, car visant des valeurs humanistes habilitées à valider le bon exercice professionnel des codes déontologiques. Enfin, l'auteur étaye son propos en découvrant les fondements de la déontologie dans la double lecture que l'on peut faire des fondements philosophiques de la morale chez Descartes, Pascal, Hobbes et Kant : celle qui relève de la loi posée comme une limite ou comme un interdit et celle qui relève des règles de vie, telles que notamment l'honnête homme peut les incarner.
- 8 Sans doute est-ce la position paradoxale de la déontologie que R. Heyer met fort bien en exergue, en soulignant qu'elle échappe au contrôle du politique qui la garantit pourtant. C'est pourquoi elle est en mesure de se déployer en interface entre l'Etat et la société. Une telle position nous permet, d'une part, de comprendre pourquoi le politique ne saurait s'en affranchir, comme l'ont fait au cours de l'histoire les régimes dictatoriaux et, d'autre part, comment ces normes constituent les fondements même de

la solidarité ou encore du « vivre ensemble », expression que reprend l'auteur en levant l'ambiguïté qu'elle recèle parfois.

- 9 Pour revenir sur un point essentiel de l'argumentation, je retiendrai que l'auteur crédite l'activité professionnelle et toute action humaine, d'une plus-value qui tient au rapport que ces dernières entretiennent avec l'œuvre. Car c'est bien l'œuvre qui donne sens au travail. Car tout travail est une *poiësis*, c'est-à-dire une activité qui s'achève dans une production extérieure, alors que l'œuvre témoigne d'une *praxis*, c'est-à-dire d'une réalisation qui procède d'une conception, d'un projet ou d'un dessein humain. Ce qui fait dire à R. Heyer que les règles qui président à l'action humaine sont immanentes à son déploiement et qu'il y a en amont une régulation de l'activité qui précède toute imposition normative. Tout se passe comme s'il y avait une déontologie première qui vise à préserver la dimension esthétique de l'activité humaine. Il existe un art d'agir qui exprime un style de vie et une volonté d'être-avec. Ce qui n'empêche pas que cette normativité de l'action puisse être en aval surdéterminée par des normes communes et se couler dans une logique de normalisation qui pourrait consonner avec celle de la morale ou dans une logique de normalité qui pourrait évoquer celle de l'éthique.
- 10 Même si le lecteur en vient à partager cette conception, il ne peut s'empêcher de la questionner. Si l'on adopte les prémisses de l'argumentation, on ne peut qu'être d'accord avec l'auteur qui poursuit son analyse et sa réflexion avec à-propos, cohérence, intelligence et conviction et qui procède à un retournement de notions reçues dont la portée est épistémologique, méthodologique et bien entendu pratique. Mais, me semble-t-il, il ne faudrait pas, en raison des fluctuations des significations, concevoir comme interchangeable le sens du mot « éthique » qui provient du grec et celui du mot « morale » qui provient du latin : il y a entre ces deux termes moins une indécision sémantique dont témoigne l'usage qui en est fait qu'une inflexion lexicale inscrite dans deux cultures. Mais je laisse de côté cette discussion pour remarquer que cet écart fait sans doute référence à la question d'un sujet responsable et telle est bien la préoccupation majeure de la déontologie, comme le souligne R. Heyer. On peut aussi se demander de quelle manière peuvent être articulés entre eux les divers niveaux normatifs : notamment, celui des règles immanentes à l'activité et celui des règles de vie relevant de l'usage culturel, du pacte, de la charte, du contrat ou du consensus.
- 11 Certes, ces remarques débordent le projet de l'auteur qui analyse factuellement le pourquoi, le *en vue de quoi* de la déontologie, en proposant une lecture cohérente et éclairante de sa montée en puissance. Mais ce questionnement que R. Heyer situe en amont de la thèse énoncée se déplace dans un second questionnement qui surgit en aval. Cette compréhension renouvelée de la déontologie donne à cette dernière une très large extension. Compte tenu de ce fait, ne risque-t-elle pas de figer le lien social dans un tissu normatif de plus en plus dense ? L'auteur n'hésitera pas à nous retourner cette question, en disant qu'il a justement voulu soustraire la déontologie à une interprétation à dominante juridique. Toujours est-il que le lecteur ne pourra refermer ce volume sans avoir révisé la conception qu'il s'est faite jusqu'ici de la déontologie et surtout sans s'être interrogé sur les implications politiques, sociales, esthétiques et professionnelles résultant d'une telle révision. La déontologie dessine en contrepoint de la morale et de l'éthique les règles essentielles selon lesquelles nous devons nous « conduire » comme êtres humains responsables.